

Nouvelle Législation

Applicable au 1er janvier 2018



**Logiciel certifié
NF 525**

Elle permet la fiabilité
des données et de notre
intégrité auprès de
l'administration fiscale

Tous les commerçants devront s'équiper d'une caisse enregistreuse sécurisée avant le 1er janvier 2018

Alors que la fraude à la TVA fait perdre près de 17 milliards d'euros par an à l'État Français, une loi est en route pour lutter contre cette pratique. La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) représente en termes de rendement le premier impôt, et est censée représenter plus de la moitié des recettes de l'État Français.



Offre de qualité

Nos produits ont été
choisis pour leur
design et leur fiabilité
qui s'intégreront à
votre commerce.

1

TRAÇABILITE

Posséder une traçabilité
totale des transactions



2

RAPPORTS

Pouvoir fournir tout les
rapports d'édition



3

SECURITE

Disposer d'un système de
sauvegarde sécurisé des
archives de ventes



4

EMPREINTE

Sécuriser chaque
transaction via une
empreinte

